

dévoué ministre des Transports (M. Jamieson), qui a pris la parole tout à l'heure, dire qu'il acceptait les recommandations de ce rapport.

En acceptant ce rapport, le ministre, qui représente la province de Terre-Neuve, doit certes être très au courant des développements gigantesques qui ont été réalisés dans les circonscriptions de Manicouagan et de Grand Falls-White Bay-Labrador. Or, si les recommandations du rapport du comité lui semblent un peu trop volumineuses, je me dois de lui rappeler que dans ma circonscription, le gouvernement fédéral retire 20 millions de dollars par année en impôt sur le revenu des corporations.

• (12.30 p.m.)

De plus, en tenant compte des recommandations du comité, il ne ferait que compenser un peu les sommes importantes que l'industrie minière verse chaque année au gouvernement.

Le rapport fait une mention spéciale des traversiers. Le ministre a dit tout à l'heure ne pas savoir si les traversiers relevaient de la juridiction fédérale ou provinciale. Je sais qu'après de nombreuses démarches visant à obtenir un service de traversiers reliant la rive sud à la rive nord, on a toujours répondu, du moins depuis quelques années, que ces traversiers assuraient un service provincial et que, partant, la juridiction devrait être laissée à la province de Québec.

Le système de traversiers relève aussi de la compétence fédérale, à mon sens. D'ailleurs, tous les traversiers du Canada, qu'il s'agisse de services provinciaux ou interprovinciaux, ont toujours fait l'objet d'interventions fédérales et, dans certains cas, le gouvernement fédéral leur a accordé des subventions. Je comprends mal qu'il ne ferait pas la même chose dans une région où l'industrie est très active et où l'établissement de services de traversiers s'impose.

On parle également des ports de Baie-Comeau et de Sept-Îles. Je voudrais dire quelques mots au sujet du port de Sept-Îles. Les membres du comité, dont font partie certains députés de l'opposition, notamment celui du Nouveau parti démocratique, ont visité avec nous le port de Sept-Îles et tous étaient d'accord pour dire que le port ne satisfaisait pas aux besoins du trafic maritime actuel.

Depuis trois ans, comme le préconisent les recommandations, je m'efforce d'obtenir la construction d'un nouveau quai pour ce port de mer, d'où on a expédié 26 millions de tonnes de minerai l'an dernier et qui s'est classé au premier rang, au point de vue de l'expédition. Pour cette année, on prévoit une

[M. Blouin.]

augmentation de l'expédition de l'ordre de quatre millions de tonnes, ce qui représente un volume d'expédition total de 30 millions de tonnes. Il est donc très urgent que l'on ajoute un nouveau quai aux installations portuaires actuelles, et je demande de nouveau au ministre des Transports d'essayer de convaincre le ministre des Travaux publics (M. Laing) de cette nécessité, lui qui, depuis trois ans, s'oppose à la construction de ce nouveau quai.

Mes collègues de Terre-Neuve ont fait quelques commentaires au sujet du transport aérien. J'ajouterai que certaines recommandations étaient à l'effet qu'on agrandisse l'aéroport de Baie-Comeau. J'espère que le ministre en prendra note.

En ce qui a trait aux routes, partout où les membres du comité sont allés, dans ce vaste territoire, on a exprimé le désir que les villes minières isolées soient reliées entre elles. Je sais que les routes sont de juridiction provinciale, mais si l'on examine les recommandations du comité, on constate qu'il désire la conclusion d'accord entre les gouvernements de Terre-Neuve et du Québec en ce qui touche la construction de routes.

Cette obligation incombe autant au gouvernement fédéral qu'aux gouvernements provinciaux, afin que la population très active et très laborieuse de ces régions puisse sortir de son isolement. Une fois rendus sur les lieux, nous avons beaucoup parlé des routes. Évidemment, le comité, à ce moment-là, a expliqué que les travaux de voirie, relevaient de la juridiction provinciale.

En ce qui touche les autres moyens de communication, le comité a entendu des témoignages et a reçu plus de 60 mémoires. Certaines représentations ont même porté sur l'établissement d'un réseau de télévision. Le comité, à ce moment-là, a répondu aux témoins que la télévision relevait du ministère des Communications.

La population qui croît chaque année, étant donné les développements gigantesques, est encore sans réseau de télévision. À mon avis, le gouvernement devrait étudier sérieusement ce problème, ce qui semble être fait depuis déjà quelques années, mais aucune solution n'a encore été proposée.

Je suis heureux que la Chambre accepte à l'unanimité les recommandations de ce rapport. Le comité, en voyageant dans ma circonscription, a accompli un travail excellent. Je suis également convaincu que la population le reconnaît. Elle a bien aimé que les parlementaires se déplacent, en dérogeant à leurs habitudes, pour aller sur les lieux et se rendre compte des problèmes avec lesquels elle est aux prises.